

## CONTRE LA MARCHÉ FORCÉE VERS L'UNIVERSITÉ À L'ANGLO-SAXONNE

### RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PLAN MACRON-RETAILLEAU D'« ACTE II DE L'AUTONOMIE »

Dans son discours du 7 décembre 2023, Macron a lancé une offensive d'une rare violence contre l'ESR et ses personnels. Plein de fatuité et de mépris pour les personnels, il s'est adressé aux chefs des établissements : « *je n'ai pas dit qu'on allait réformer les statuts* », « *je vous invite à les changer vous-même* » !

En clair, l'objectif de « *l'acte II de l'autonomie* » est de briser les statuts en utilisant les « expérimentations » avec l'arme des contrats d'objectifs et de performance (COMP).

Il vise ainsi une « *vraie autonomie* » qui désengage l'État de la gestion des personnels – recrutements, carrières, rémunérations - pour la transférer aux universités, qui doivent se transformer en *établissements expérimentaux* fonctionnant selon les règles, et les besoins, du privé.

Cela signifie notamment le démantèlement du CNRS et des autres EPST, par leur transformation en agences de programmes ciblés avec le transfert des personnels et des labos vers les universités, et la suppression du statut de chercheur à temps plein.

La section du SNESup-FSU Université de Toulon exige le retrait intégral de ce plan « *d'autonomie, acte 2* » et l'arrêt immédiat de toutes « les expérimentations » déjà engagées.

Elle s'adresse à la CAN du SNESup-FSU pour qu'elle reprenne cette exigence et qu'elle décide :

- que la direction de notre syndicat ne doit se rendre à aucune concertation sur tout le contenu de ce plan, il n'y a rien à négocier ;
- de mener en urgence une campagne nationale pour dénoncer la mise en place à marche forcée de ce plan *d'autonomie* via les « expérimentations » et organiser la lutte contre le démantèlement du service public de la recherche ; en ce sens, la direction de notre syndicat doit rassembler des témoignages des expérimentations en cours pour les partager auprès des collègues ;
- d'appeler nationalement les représentants syndicaux au boycott de toutes les instances nationales (CNESER, etc.) et de celles des établissements - universités et EPST - (CA, etc.) qui discutent sur la mise en œuvre de l'acte II et de ces expérimentations ;
- de tout mettre en œuvre pour la réalisation d'un front uni des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNESUP-FSU, SNTRS-CGT, FO-ESR, etc.) sur cette orientation.

Toulon, le 13 février 2024, *adoptée à l'unanimité de l'AG de section*